

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 11 JUIN 2025

Ressources humaines

DELIBERATIONS 2025-35 ET 36

Afin de tenir compte des avancements de grade de nos agents en fonction, il est décidé de créer 2 postes :

- Un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet au périscolaire
- Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet (28h) à la crèche

Ces postes permettant la promotion d'agents en poste actuellement, ces créations ne modifient pas les effectifs.

De plus, afin de maintenir la qualité de service à la crèche suite au renouvellement de disponibilité d'un agent, il est décidé de recourir à un agent en accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois sur le grade d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Forêt

DELIBERATION 2025-42

L'adhésion à la certification PEFC arrive à échéance au 15/12/2025. Cette certification garantit la gestion durable de la forêt communale au travers d'une récolte raisonnée de bois, de la préservation des écosystèmes et de la satisfaction des attentes du public. Elle assure l'équilibre des fonctions de la forêt. Une nouvelle adhésion est ainsi conclue pour une durée de 5 ans.



Subventions aux associations

DELIBERATIONS 2025-37, 38 ET 39

Suite aux attributions de subvention décidées en mars 2025, une erreur matérielle a entraîné l'omission de la somme de 400€ au bénéfice de l'Ecole de Judo MIZUMI. Afin de régulariser cet oubli, la somme de 400€ est attribuée à cette association.

Par ailleurs, dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de la caserne des pompiers de La Biolle, l'amicale des sapeurs-pompiers souhaite organiser un évènement d'envergure, ouvert au grand public, à la fois solennel et festif. Le rôle essentiel de nos pompiers et notre soutien à leur égard n'étant plus à démontrer, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400€ à l'association dans le cadre de cet évènement.

Enfin, dans le cadre des cycles à thème organisés par la municipalité et soumis aux enseignants, une journée mettant en exergue les métiers d'antan a été organisée au sein de l'école élémentaire. Vannier, cordier, fileuse de laine sont venus bénévolement transmettre leurs savoirs aux enfants. Cette initiative s'inscrivant pleinement dans la démarche de transmission des savoir-faire et de valorisation du patrimoine local et culturel, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Saint-Offenge afin de les remercier de cette intervention auprès des écoliers.



DANS CE NUMÉRO

**PERISCOLAIRE :
REGLEMENT ET
TARIFS**

**PORTAGE
FONCIER**

INFOS DIVERSES

AFFAIRES SCOLAIRES

Règlement intérieur et tarifs du périscolaire

DELIBERATIONS 2025-40 ET 41

Comme chaque année, le règlement intérieur des services périscolaires est revu. Il ne comporte aucune modification majeure à l'exception du changement de logiciel de gestion. Après comparaison de solutions diverses, le logiciel 3D OUEST a été retenu afin de faciliter les modalités de gestion, d'inscription, de facturation et d'échange avec les familles. Intuitif et facile d'utilisation, ce nouveau portail famille proposera les mêmes fonctionnalités (pour le périscolaire) que le logiciel précédent « Ecole directe ». Les modalités de participation restent inchangées (garderie du matin, repas ou garderie du midi, garderie du soir avec un créneau

fixe 16h30-17h, puis un départ au compte-goutte avec facturation à la demi-heure entamée). Seul le code barre est remplacé par un QRcode que vous devrez scanner au départ de votre enfant.

De la même manière, les tarifs sont réétudiés annuellement. Sur le même principe que les années précédentes et ce depuis 2020, le Conseil Municipal valide **de ne pas augmenter les tarifs** du périscolaire malgré les augmentations ordinaires des charges et celles subies de l'énergie et des denrées.

Coût du repas en fonction du coefficient familial : Entre 4€ et 6,5€

Coût des temps périscolaires
1,10€ la demi-heure

INFOS DIVERSES

CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la joie des familles, pour le mariage de :

- Amandine BLANC et Anthony DELSAUT, célébré le 07 mai 2025
- et à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :
- Guy JOMMETTI décédé le 1er mai 2025

AGENDA

- Emission « 1heure, 1commune » : le mardi 08 juillet à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Conseil Municipal : le mercredi 16 juillet à 20h, salle du conseil
Blablathé : tous les jeudis de 14h à 16h, maison des associations

TRANSPORTS SCOLAIRES

Votre enfant a besoin d'un transport pour se rendre au collège ou au lycée ?

- **COLLEGE** : C'est Grand Lac, au travers d'Ondéa, qui assure ces transports. Ouverture des inscriptions pour le transport scolaire depuis le 10 juin sur www.ondeagrandlac.fr
- **LYCEE** : C'est la région qui assure cette compétence. Validez vos inscriptions sur www.laregionvoustransporte.fr jusqu'au 19 juillet.

TRAVAUX

TARENCEY : Les travaux en cours sur le carrefour permettront l'amélioration du réseau d'eau potable et la prévention des « casses » en renouvelant la conduite principale alimentant, entre autres, le hameau de Tarency. Grand Lac, les effectuent en amont des travaux communaux de sécurisation. Pour autant, certaines tranchées étant indiquées dans les deux chantiers, des gaines d'attente ont été tirées afin d'éviter la réouverture de la route et donc son blocage.

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle campagne d'effarouchement des pigeons du centre bourg est en cours. La société interviendra pendant 1 mois à raison de 2 fois par semaine.

FONCIER

Portage foncier par l'EPFL.

DELIBERATIONS 2025-45 ET 46

Dans le cadre de la requalification et sécurisation des entrées de village, mais aussi dans un souci de production de logements accessibles (primo-accédants, jeunes du territoire, personnes âgées...), le Conseil a validé en janvier 2025, l'achat de la maison au 1586 route d'Annecy par portage foncier de l'Etablissement Public Foncier Local. Après un travail concerté avec les promoteurs, il est demandé à l'EPFL de revendre ce bien pour le compte de la commune au promoteur HALPADES pour un montant équivalent à celui de l'achat majoré des frais de portage engendrés. La Commune précise que cette vente s'effectue sous conditions préalablement établies avec le promoteur.

Dans le même objectif, un avenant est validé sur cette convention de portage afin d'y inclure le bien situé au 20 route de la Chambotte. Ce bien situé sur ce carrefour présente le même intérêt et est donc rattaché à l'opération pour un montant de 325 000 € sous les mêmes conditions (portage de 4 ans à 2%).

Vente d'un délaissé

DELIBERATION 2025-44

La Commune vend un talus, cadastré B3826, d'une superficie de 127m² à la SCI FTK. Cette parcelle en proximité immédiate du local commercial permettra à l'acquéreur de développer son activité. Cette vente sera contractée pour un montant de 2667 €.

VIE ECONOMIQUE

Mise à disposition de locaux

DELIBERATION 2025-43

Le bar restaurant du centre bourg ayant trouvé un acquéreur, la commune met à disposition de la société SARL LEONARDO des locaux techniques attenants et inoccupés contre une redevance annuelle révisable de 170€.